

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 448

présenté par

M. Sertin, Mme Chandler, M. Perrot, Mme Chassaniol, Mme Yadan, Mme Decodts, M. Rodwell,
M. Guillemard, Mme Delpech, M. Midy, Mme Berete, Mme Lemoine, Mme Hugues,
Mme Dupont, Mme Métayer, M. Ledoux et Mme Panosyan-Bouvet

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et de la pharmacie »

les mots :

« , de la pharmacie et de la biologie ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 10 propose de créer une carte de séjour « talent » spécifique qui bénéficiera aux professions médicales. Or le secteur de la santé est aujourd'hui touché par de nombreuses pénuries de professionnels, qui vont bien au-delà des seules professions médicales.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'étendre le dispositif proposé par l'article 10 également aux professions de la biologie, car les besoins sont à ce jour conséquent sur nos territoires.